

Bruxelles, le 7 mars 2022  
(OR. fr)

6691/22

**LIMITE**

ENV 162  
CLIMA 82  
ECOFIN 170  
UEM 30  
SOC 108  
EMPL 72  
COMPET 126  
EDUC 65  
RECH 103  
ENER 70  
JAI 262

**NOTE**

---

Origine:	la Présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14145/22 - COM(2021) 740 final
Objet:	Verdissement du Semestre européen - Échange de vues

---

1. Afin d'orienter l'échange de vues sur le Verdissement du Semestre européen, qui se tiendra lors de la prochaine session du Conseil "Environnement", le 17 mars 2022, la Présidence a préparé une note de cadrage avec deux questions, qui figurent à l'annexe du présent document.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note de cadrage et des questions de la Présidence, et à les transmettre au Conseil dans la perspective d'échange de vues susmentionné.

## Verdissement du Semestre européen

- Échange de vues -

### Note de la Présidence

Le processus du Semestre européen vise à améliorer la coordination des politiques économiques et d'emploi de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres et à renforcer la discipline budgétaire, la stabilité macroéconomique et la croissance. Dès 2014, des travaux ont été engagés au sein du Conseil de l'Union européenne pour mieux prendre en compte dans le Semestre européen les enjeux environnementaux et sociétaux afin de garantir que nos politiques macroéconomiques soient durables, sur le plan économique, social et environnemental. Ce « verdissement » du Semestre européen s'est notamment traduit par l'introduction d'un volet relatif à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies dans les politiques européennes.

Pour atteindre les objectifs du Pacte vert européen, comme l'objectif de neutralité climatique en 2050, et répondre ainsi à l'urgence climatique et environnementale, l'Union européenne doit plus que jamais faire évoluer son modèle économique. Comme le propose la Commission européenne dans le Pacte vert, il s'agit d'adopter un modèle économique fondé sur le concept de durabilité compétitive reposant sur quatre principes directeurs: la durabilité environnementale, la productivité, l'équité et la stabilité macroéconomique. **La durabilité environnementale des politiques économiques constitue un prérequis**, qui renforce la nécessité d'un verdissement du processus du Semestre européen.

La coordination des politiques économiques au cours du Semestre européen est l'occasion d'intégrer dans ces politiques les objectifs climatiques et environnementaux de l'Union européenne définis notamment dans la loi européenne pour le climat, les propositions en cours de négociations du paquet « *Fit for 55* », le Plan d'actions pour l'économie circulaire, la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à horizon 2030 et le Plan d'actions de l'Union européenne pour une pollution zéro de l'air, de l'eau et du sol.

Les inflexions données au Semestre européen pour apporter une réponse économique à court terme à la crise liée à la Covid-19 doivent désormais **s’inscrire dans une vision à long terme pour repenser notre modèle économique et sociétal**. En consacrant 30% de ses financements à l’atteinte des objectifs climatiques, dont 11% dédiés à la biodiversité, l’économie circulaire et la durabilité des ressources en eau et en appliquant le principe « ne pas nuire » à l’environnement, le Plan de relance européen a ainsi ouvert la voie à une révision profonde de nos modes de production et de consommation. Il faudra cependant veiller à ce que ce changement de paradigme économique bénéficie à tous et soit inclusif.

La Commission européenne souligne dans son «*Examen annuel de la croissance durable 2022*», **qu’une économie stable permettant d’orienter les politiques vers le long terme et une transition juste pour les personnes les plus touchées par les transformations constituent les conditions préalables pour réaliser ces ambitions**. Les politiques nationales et européennes doivent accompagner la transition des bassins d’emplois les plus touchés, mais aussi permettre de protéger les personnes les plus vulnérables des conséquences économiques de la transition, notamment énergétique. Ces politiques doivent également permettre au plus grand nombre de bénéficier des retombées positives de cette transition, en particulier celles liées à la création de nombreux emplois verts.

L’Union européenne a commencé à se doter d’outils de financement, pour relever les défis de la transition juste, au-delà du soutien aux investissements structurels. De nombreuses mesures, notamment sociales, relèvent de la compétence des Etats membres ou nécessitent d’être adaptées à leurs spécificités. La mesure des progrès et l’examen des perspectives des États membres dans la mise en œuvre nationale d’une transition verte juste et durable sur le plan socio-économique pourraient contribuer à renforcer le verdissement du Semestre européen.

## Questions pour l'échange de vues du Conseil des ministres de l'environnement du

17 mars 2022 :

- *Dans le cadre du renforcement de la « durabilité environnementale » comme dimension clef de l'agenda de durabilité compétitive de l'Union européenne, comment le Semestre européen peut-il mieux intégrer les enjeux d'une transition verte qui assure l'atteinte des objectifs européens en matière de d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et qui soit inclusive et juste ?*
- *Quelles sont les principes et bonnes pratiques de prise en compte des enjeux de transition juste dans les politiques économiques, notamment en matière d'analyse de la distribution des effets (répartition géographique et sociale des impacts sur le pouvoir d'achat, l'emploi, l'accessibilité...), qui devraient être renforcés et discutés dans le cadre du Semestre européen ?*

*Intervention : 2 minutes par Etat membre*

---